



AS Maine Aigrefeuille sur Maine – Remouillé

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Ce règlement fixe les règles de fonctionnement interne du Club. Il vient en complément des statuts.

ENTRAINEMENTS

Article 1 : entraînements

Pour le respect des entraîneurs et des partenaires, l'assiduité tant aux entraînements qu'aux matchs est nécessaire pour permettre la progression des équipes.

A la fin de l'entraînement, les joueurs, à tour de rôle, doivent aider les éducateurs à ranger le matériel et nettoyer les vestiaires.

Article 2 : présence de l'entraîneur

Les parents (pour les mineurs) doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant au stade.

MATCHS

Article 3 : présence aux matchs

Chaque joueur est tenu de consulter directement, sur les panneaux d'affichage ou sur le site de l'AS Maine, les plannings des matchs et des manifestations organisées par le Club.

En cas d'absence à un match, tout joueur doit prévenir son entraîneur dans un délai raisonnable.

Article 4 : convocation

Chaque adhérent s'engage à honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit et se présenter à l'heure prévue sur la convocation pour les matchs ainsi que pour les entraînements.

Article 5 : respect des choix de l'équipe technique

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec le projet sportif du club.

Article 6 : matchs à l'extérieur pour les équipes jeunes

Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning est établi par le club et remis à chaque joueur.

En cas d'absence, les parents sont dans l'obligation de se faire remplacer.

Si le nombre de voiture est insuffisant, le responsable de l'équipe peut décider d'annuler purement et simplement le déplacement.

Article 7 : matchs à domicile pour les équipes jeunes

En cas de match à domicile, les parents prévus sur la liste des transports participent à l'intendance notamment à la tenue du bar.

Article 8 : couleur officielle

La couleur officielle du club est le rouge.

Le lavage des maillots est assuré par les joueurs à tour de rôle pour toutes les équipes.

ENGAGEMENT ET INVESTISSEMENT

Article 9 : Engagement vis à vis du club :

Pour l'engagement en compétition de chacune de ses équipes, le club investit un capital financier et humain. En cela, il est en droit d'espérer un retour d'investissement de chacun de ses membres.

Parmi les obligations des joueurs, figurent :

- L'arbitrage de matchs de catégories jeunes suivant un planning établi,
- La participation aux diverses manifestations organisées par le club,
- La participation à l'assemblée générale.

DISCIPLINE

Article 10 : respect des autres

Chaque joueur s'engage à respecter ses coéquipiers, son entraîneur, son dirigeant, ses adversaires, les officiels, les arbitres et leurs décisions.

Article 11 : sanctions

Toute entrave au bon fonctionnement du club, toute faute dûment constatée (vol, indiscipline etc ...) seront sanctionnées : avertissement, suspension, exclusion. La décision sera prise par la commission concernée et le bureau.

D'une manière générale, tout membre du Club doit se conformer à « la Charte Ethique du Football », disponible auprès du secrétariat ou sur le site internet du club.

Divers

Article 12 : responsabilité en cas de vol

L'AS Maine décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Même si les vestiaires peuvent être fermés, il est conseillé à chacun de n'y laisser aucun objet de valeur.

Article 13 : diffusion photos

Sauf avis contraire, la diffusion de photos sur le site internet et le blog du club est autorisée par les licenciés, parents de mineurs et accompagnateurs.

La demande d'effacement des photos doit être formulée par lettre recommandée et dans ce cas les photos seront effacées dans les plus brefs délais.

Pour les mineurs la demande d'effacement doit être faite par les parents.

Fait à Aigrefeuille sur Maine le 23 juillet 2009